

La forêt en Galice : Retour d'expérience

par Catherine Fournil¹

Dans le cadre du projet européen « Forest-IN », trois formations, d'une semaine chacune, ont été organisées au Portugal et en Espagne en 2018 et 2019. Elles étaient destinées aux propriétaires forestiers. L'intitulé de ces séminaires révélait bien leur objectif : « De la théorie à la pratique : pratiquer une gestion forestière soutenable ». Voici un aperçu de la dernière formation.

¹ Déléguée Générale de la Fondation d'Entreprise du Golf de Vidauban Pour l'Environnement ; Secrétaire du Bureau de l'Association Syndicale Libre de la Suberaie Varoise ; membre de l'association Forêt Modèle de Provence.

La dernière formation a été organisée en mars 2019 par l'Association Forestière de Galice à Saint-Jacques-de-Compostelle. L'association « Forêt Modèle de Provence », partenaire du projet Forest-IN, m'a permis d'y participer, en tant que représentante de la Fondation d'Entreprise du Golf de Vidauban Pour l'Environnement, et de l'ASL Suberaie Varoise.

L'Association forestière de Galice (AFG) est une association privée à but non lucratif, créée à Saint-Jacques-de-Compostelle

en 1986. Elle regroupe de nombreux propriétaires forestiers privés et des comunidades de montes vecinales en mano común, un type de propriété, inspiré du droit germanique et qui s'applique dans les Asturies, en Castille et Leon, mais surtout en Galice. Sont considérés comme monts voisins en main commune, les terrains qui, indépendamment de leur origine, de leurs capacités productives, de leur utilisation actuelle et de leur vocation agraire, appartiennent à des regroupements de voisins en leur qualité de groupe social, et non comme entité administrative. Les membres du groupe

La Galice, communauté autonome située au nord-ouest de la péninsule ibérique, est aussi appelée la Bretagne de l'Espagne.





L'association Forêt Modèle de Provence est partenaire du projet Forest-IN.

en tirent profit dans le cadre d'un régime communautaire, sans affectation de part, en leur seule qualité de voisins.

Les principaux objectifs de l'association sont de défendre les intérêts professionnels de ses membres, de les représenter devant le gouvernement, l'industrie forestière et les organisations liées au secteur forestier, mais aussi de mener toute activité qui améliore la sylviculture et la gestion durable, pour contribuer à accroître la rentabilité et la qualité des ressources forestières galiciennes. Toute personne physique peut faire partie de l'Association forestière ainsi que toute société ou institution possédant de la forêt en Galice.

La Galice située au nord-ouest de l'Espagne, est une communauté autonome depuis le 28 avril 1981. Elle occupe une superficie de 29 575 km² où se concentrent 2,7 millions d'habitants.

Cette région d'Europe est unique pour la gentillesse de ses habitants, sa gastronomie, ses paysages. Au pays du Pin, les collines sont le plus fréquemment couvertes d'eucalyptus, de pins insignis ou pins de Monterrey, de chênes et de châtaigniers, la forêt étant la principale caractéristique des lieux.

Grâce aux intervenants et aux ateliers organisés pendant 5 jours, nous avons découvert ou redécouvert le paysage forestier galicien et ses particularités territoriales. Deux exemples permettent de bien illustrer l'utilisation multiple de la forêt galicienne.

La coopérative de Monte-Cabalar. Cette structure regroupe sur un territoire de plus de 700 ha, 3 600 propriétés détenues par 1 000 propriétaires différents ! Ils ont pour objectifs communs d'agir contre le feu, de lutter contre l'abandon des petites parcelles pour valoriser la capacité de production des collines boisées de la zone grâce à l'élevage intensif de bétail, le tout en rotation entre élevage porcin, bovin et caprin. Une belle réussite locale, véritable prouesse sociale, économique et soutenable.

L'implantation d'un modèle multifonctionnel d'aménagement sur le Pico Sacro. À partir d'une cartographie de la parcelle du Pico Sacro et de la liste des contraintes environnementales, écologiques et juridiques, il nous a été demandé de proposer un plan de développement multifonctionnel de la parcelle. Différents groupes ont été formés par nationalité, espagnole, portugaise et française. Après quelques heures de travail et d'échanges entre les participants et les animateurs, trois plans de développement ont été exposés.

D'un point de vue sociologique, il est remarquable de voir à quel point les stratégies diffèrent selon les nationalités et traduisent les préoccupations particulières propres à chaque pays européen. En effet, le groupe des portugais a proposé une densification de l'exploitation forestière, et a orienté sa proposition sur la rentabilité rapide de l'ensemble de la parcelle à aménager, complétée avec un budget et une étude financière. Les galiciens ont proposé l'exploitation d'une grande partie de la parcelle en préservant des zones de conservation propices à la biodiversité. Enfin le



Figure 1 - Ces actes législatifs visent à réduire la fragmentation élevée des propriétés



Xunta de Galicia Consellería do medio rural – Dirección Xeral de desenvolvemento Rural

Avant Après



groupe des français a favorisé les activités de sylvo-pastoralisme, la permaculture, l'apiculture, l'installation d'une « maison de pays » et des balades à dos d'ânes pour l'animation du site. Trois versions de qualité mais avec trois orientations très différentes.

Enfin, une autre particularité galicienne m'a beaucoup intéressée : la taille des exploitations agricoles. Nous sommes en effet ici au pays de la fragmentation du territoire ! La Galice représente 6 % du territoire espagnol mais regroupe pourtant 28 % des détenteurs de parcelles, aux tailles très différentes avec une moyenne de 2 500 m². L'Espagne a lancé depuis les années 50 une vaste restructuration parcellaire, dans le même esprit que le remembrement mené en France, pour :

- réduire les coûts administratifs de gestion de ces nombreux lopins de terre, (transfert de propriété, identification des propriétaires successifs, héritages...),
- les désenclaver,
- renforcer le bon usage de la terre en ordonnant les plans de culture,
- augmenter la productivité agricole, forestière, économique et sociale de ces parcelles,
- favoriser la préservation de l'environnement,
- regrouper celles qui sont à l'abandon pour leur redonner une vocation agricole et protéger les usages du sol.

Pour la Galice, la loi de concentration parcellaire date de 1985 et s'est poursuivie en 2015 avec la loi « d'amélioration de la structure agraire territoriale de la Galice ». Ces actes législatifs visent à réduire la frag-

mentation élevée des propriétés, diminuer la superficie des terres à l'abandon, assurer le développement d'activités agricoles, forestières et d'élevage de façon soutenable, réduire les risques environnementaux, en particulier les incendies de forêts, améliorer la protection environnementale et paysagère de la Galice. C'est ainsi que depuis 1954, plus de 480 000 ha ont fait l'objet d'une restructuration parcellaire, sur le seul territoire Galicien.

Notre forêt française étant également victime de son morcellement, une telle loi foncière serait-elle envisageable dans notre pays ?

Merci encore à toute l'équipe de l'Association Forestière de Galice pour son accueil chaleureux et sa parfaite organisation, ainsi qu'à Forêt Modèle de Provence pour m'avoir permis de participer à cette formation inspirante pour la gestion de notre forêt provençale. ■

Résumé

Catherine Fournil fait part de son retour d'expérience sur le séminaire forestier organisé en Galice en mars 2019 dans le cadre du projet européen Forest-in. Parmi les différents sujets abordés, elle nous présente, en plus du contexte de la formation, ceux qu'elle a trouvés particulièrement intéressants : une coopérative sylvopastorale pilote, un exercice de modélisation de gestion forestière et une structuration foncière exemplaire pour faire face au morcellement des propriétés privées.

Mots-clés : Espagne, Galice, coopérative, morcellement, loi foncière.